

Asset Management

Politique en matière d'investissement responsable

Décembre 2024



Aujourd'hui, nous finançons un certain nombre d'industries qui contribuent aux émissions de gaz à effet de serre. Nous avons une stratégie pour réduire nos propres émissions et développer des solutions pour aider nos clients à investir de manière durable. Pour plus d'informations, visitez notre site : <https://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/professional-investors/about-us/road-to-net-zero>



HSBC

Opening up a world of opportunity

Depuis plus de 20 ans, HSBC Asset Management a développé une approche d'investissement responsable, lançant son premier fonds d'investissement socialement responsable en 2001 et faisant partie des premiers signataires des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UNPRI) en 2006.

Depuis, nous constatons une demande croissante des investisseurs pour comprendre comment les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)¹ peuvent créer et préserver la valeur à long terme de leurs investissements. Cet intérêt croissant est motivé par les clients et s'explique également par les réformes réglementaires sans cesse plus rapides et complexes à l'échelle mondiale.

Dans le cadre de nos processus de gestion active, nous pensons que l'intégration des facteurs ESG les plus pertinents et l'engagement actionnarial sur les classes d'actifs d'actions et d'obligations permettent de créer de la valeur à long terme pour nos clients. Nous comprenons également l'intérêt de nos clients pour les défis définis par les Objectifs de développement durable (ODD) et le Pacte mondial des Nations unies, ainsi que par la transition mondiale vers une économie bas-carbone, telle que décrite dans l'Accord de Paris sur le climat.

Nous avons l'ambition d'atteindre l'excellence en matière d'investissement responsable dans l'intérêt à long terme de nos clients, en accompagnant la transition vers une économie plus durable. Cette politique définit nos ambitions et notre approche en matière d'investissement responsable, la mise en œuvre de notre engagement envers les PRI dans l'ensemble de notre activité, et décrit la manière dont nous répondons aux exigences locales telles que le Règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans les services financiers (SFDR).

1. ESG désigne les trois facteurs clés permettant de mesurer la durabilité et l'impact sociétal d'un investissement dans une entreprise ou une activité.

Champ d'application

Cette politique définit notre approche vis-à-vis de certains enjeux essentiels liés à l'investissement responsable. Elle est appliquée par les équipes de gestion des bureaux mentionnés ci-dessous. Les équipes de gestion des autres bureaux seront guidées par les principes énoncés et pourront également avoir accès aux données qui sous-tendent notre approche ainsi qu'aux connaissances acquises, mais le niveau d'application pourra varier.

Les risques et opportunités ESG varient sensiblement selon l'approche d'investissement appliquée. Par exemple, une gestion active fondamentale - qu'il s'agisse d'actions ou d'obligations - et une gestion passive indicielle, présentent des risques et des opportunités ESG très différents. La mise en œuvre de cette politique dépendra donc de la stratégie d'investissement employée dans le cadre du prospectus du fonds et/ou du contrat client.

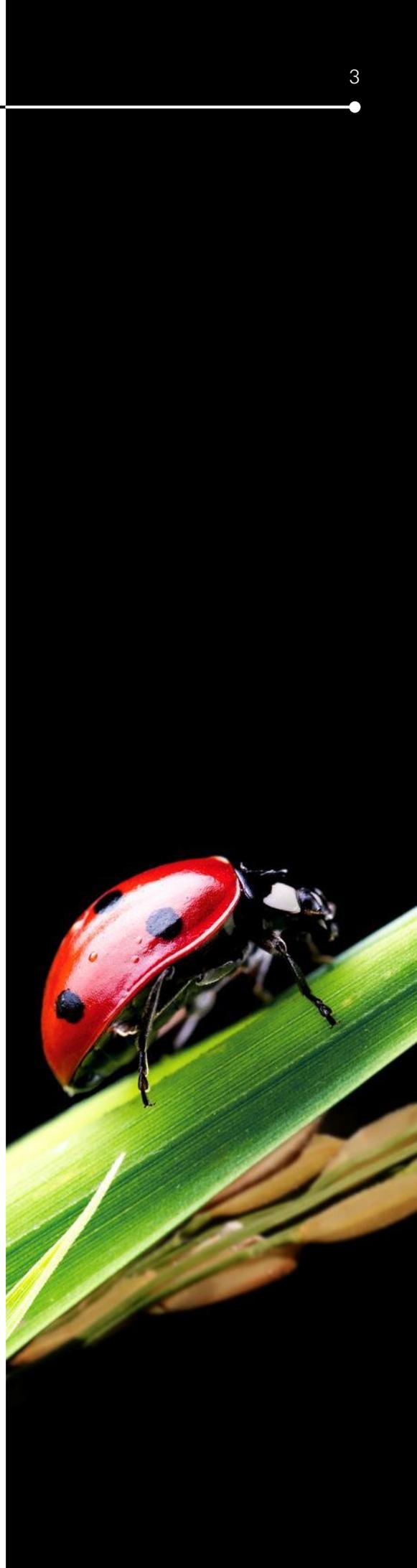
Pour les fonds et les mandats passifs et indiciels actions¹, l'activité ESG est principalement déterminée par le Plan mondial d'engagement actionnarial, puisque la sélection des titres est déterminée par l'indice.

Pour les stratégies quantitatives, les facteurs ESG peuvent être pris en compte dans la sélection des titres, mais, sinon, l'activité ESG se limite au Plan mondial d'engagement actionnarial.

Les portefeuilles multi-asset investissent dans diverses classes d'actifs et stratégies, y compris des fonds externes, qui se caractérisent par différents niveaux d'activité ESG, de la sélection des titres à l'engagement actionnarial.

Concernant les fonds monétaires, nous proposons des stratégies spécifiques qui intègrent les facteurs ESG à la sélection des titres, via des systèmes de filtres positifs et négatifs. Les stratégies monétaires reposent sur le processus de recherche crédit de HSBC Asset Management, lequel intègre les risques ESG en plus d'autres facteurs pour l'analyse crédit fondamentale.

1. Produits gérés en vue de répliquer un indice.



Champ d'application

Cette politique ne s'applique pas à notre activité de gestion alternative (HSBC Alternatives). Nos méthodologies internes en matière d'intégration pour les classes d'actifs alternatives comme les hedge funds et le capital-investissement sont détaillées dans la Politique d'investissement responsable de HSBC Alternatives, qui reflète les différentes caractéristiques et les processus d'investissement appliqués aux classes d'actifs alternatives.

Cette politique en matière d'investissement responsable est soumise à nos obligations légales et réglementaires à l'égard des clients. Pour obtenir des informations spécifiques sur un fonds ou un produit, il convient de consulter le prospectus du fonds concerné ou tout autre accord client.

Entités couvertes :

- HSBC Global Asset Management (France)
- HSBC Global Asset Management (Deutschland) GmbH
- HSBC Global Asset Management (Hong Kong) Limited,
- HSBC Global Asset Management (Singapore) Limited,
- HSBC Global Asset Management (UK) Limited,
- HSBC Global Asset Management (USA) Inc



Nous sommes conscients que les risques liés à la durabilité¹ font partie des risques susceptibles d'avoir un impact sur la valeur des produits financiers. Par conséquent, nous cherchons à intégrer les problématiques importantes en matière de durabilité au sein de notre processus d'investissement de gestion active.

L'impact potentiel de ces risques et la probabilité qu'ils se concrétisent peuvent varier en fonction du marché ou de l'univers d'investissement concerné. Ces risques peuvent être plus ou moins reflétés dans l'opinion du marché vis-à-vis d'un titre spécifique. La prise en compte d'un risque de durabilité dans nos processus d'investissement peut donc varier en fonction de l'approche d'investissement du fonds, de la stratégie ou de la classe d'actifs concernés.

Respectant les principes du Pacte mondial des Nations unies, nous avons développé des politiques spécifiques sur les armes interdites, sur le charbon thermique et sur l'énergie, indépendamment de la présente politique, qui définissent précisément notre approche, notamment l'intégration des enjeux qui y sont associés, nos priorités en matière de dialogue et d'engagement avec les émetteurs et nos initiatives collaboratives. Nous avons également exprimé notre engagement en faveur des initiatives « Finance for Biodiversity Pledge » et « Net Zero Asset Managers » (NZAM).

1. Le « risque de durabilité » désigne tout événement environnemental, social ou de gouvernance susceptible de provoquer un impact négatif significatif, réel ou potentiel, sur la valeur de l'investissement.

Pacte mondial des Nations unies

L'engagement du groupe HSBC en faveur du Pacte mondial des Nations unies et de ses principes relatifs aux droits humains, au droit du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption contribue à façonner notre approche de la durabilité depuis plus de dix ans. En tant qu'investisseurs, nous soutenons les dix responsabilités fondamentales (citées en fin de document) dérivées de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, de la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et de la Convention des Nations unies contre la corruption.

Les principes du Pacte mondial des Nations unies sont pris en compte dans nos processus d'investissement appliqués aux actions et aux obligations, comme indiqué dans la rubrique ci-dessous relative à leur mise en œuvre.



Armes interdites

Les portefeuilles indiciaires, de gestion active ou de gestion systématique de HSBC Asset Management n'ont pas d'exposition directe aux actions et obligations cotées ou non cotées émises par des sociétés considérées comme ayant une implication avérée avec des armes interdites par certaines conventions internationales, comprenant notamment les mines antipersonnel, les armes biologiques, les armes à laser aveuglant, les armes à sous-munitions et les fragments non détectables.

Ces restrictions font l'objet d'un contrôle par nos équipes de restrictions d'investissement.

Elle ne s'applique pas de manière globale aux stratégies impliquant des fonds externes. De plus amples informations sur notre approche et nos engagements sont disponibles dans notre politique relative aux armes interdites¹.

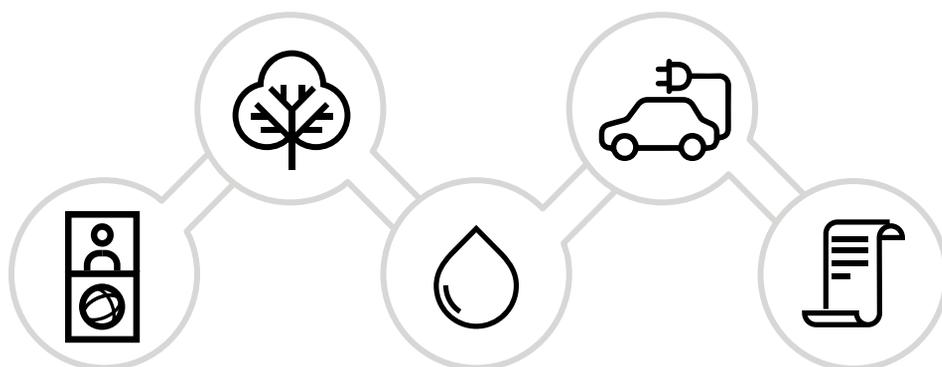


1. Pour en savoir plus sur les politiques relatives à l'investissement responsable, veuillez consulter la page « Politiques et informations » de notre site Internet public

Biodiversité

La biodiversité et le capital naturel sont menacés par la déforestation, la dégradation des terres, la pollution de l'eau, de l'air et du sol, de la chasse et de la récolte, de l'exploitation minière et du dérèglement climatique. Cette situation engendre de vastes défis pour la société et représente un risque systémique du point de vue des investissements. C'est pourquoi, HSBC Asset Management a pris des engagements en matière de la biodiversité en adhérant à la Finance for Biodiversity Pledge. Dans le cadre de cette initiative, des engagements ont été pris visant à :

- ◆ dialoguer avec les entreprises afin d'atténuer et d'inverser les effets négatifs sur la biodiversité
- ◆ concevoir des produits d'investissement ayant des résultats positifs en matière de biodiversité



- ◆ collaborer et partager des connaissances sur la biodiversité
- ◆ évaluer les investissements pour identifier leurs impacts significatifs positifs et négatifs sur la biodiversité
- ◆ rendre compte des progrès réalisés et fixer des objectifs en matière d'impact sur la biodiversité

La biodiversité est l'un des principaux thèmes évoqués avec les émetteurs d'actions et d'obligations figurant sur notre Liste prioritaire en matière d'engagement, présentée dans notre Plan mondial d'engagement actionnarial¹.

1. Pour en savoir plus sur les notre Plan mondial d'engagement actionnarial, veuillez consulter la page « [Engagement actionnarial](#) » sur notre site Internet public.

Changement climatique

Les changements climatiques rapides représentent une menace croissante pour les habitats, les sociétés et les économies du monde entier. Ce constat a été posé en 2015 par les 195 pays signataires de l'Accord de Paris sur le climat, en les engageant à passer à une économie bas-carbone et à limiter l'augmentation moyenne de la température mondiale à moins de 2 degrés Celsius (°C) au-dessus des niveaux pré-industriels et à poursuivre leurs efforts pour limiter cette augmentation à 1,5°C.

Signataire de l'initiative NZAM, nous avons l'ambition d'atteindre la neutralité carbone pour l'ensemble de nos actifs sous gestion d'ici 2050 au plus tard. HSBC Asset Management, la ligne métier globale de la gestion d'actifs au sein du groupe HSBC, dans laquelle s'inscrit HSBC Global Asset Management (France), s'est fixé un objectif intermédiaire au niveau mondial pour 2030, à savoir réduire de 58 % l'intensité des émissions de carbone (tCO₂e/\$Mn investi) à travers les émissions de scope 1 et 2 de 38 % de nos investissements (en actions et en obligations d'entreprises) sur la base des chiffres de 2019¹. La mise en œuvre de cette ambition et de cet objectif est soumise à l'approbation du conseil d'administration des fonds et/ou à l'accord des clients.

En soutien des objectifs de l'Accord de Paris, nous apportons notre contribution à la réduction des émissions mondiales de carbone en :



- ◆ Travaillant à intégrer les risques liés au climat dans nos processus de gestion active



- ◆ Nous engageant à éliminer progressivement des émetteurs exposés au charbon thermique d'ici 2030 dans l'OCDE et l'UE, et d'ici 2040 dans le reste du monde



- ◆ Encourageant les plans de transition vers la neutralité carbone



- ◆ En recherchant des opportunités d'investissement qui contribuent à la transition vers une économie bas-carbone

Ces initiatives sont déployées à des degrés divers en fonction de la stratégie d'investissement, du titre ou de la classe d'actifs concerné(e). Par exemple, une stratégie actions gérée activement peut prendre en compte les risques climatiques lors de l'évaluation des titres à inclure dans le portefeuille, mais ne peut investir dans la transition bas-carbone que si cela est aligné sur l'objectif d'investissement du portefeuille. Une stratégie d'investissement dédiée à la transition bas-carbone cherchera à exploiter activement des opportunités d'investissement liées à cette thématique.

De plus amples informations sur notre approche et nos engagements sont disponibles dans nos politiques relatives à l'exclusion du charbon thermique et à l'Énergie.

1. Le périmètre des actifs inclut les actions cotées et les obligations privées gérées par nos bureaux de gestion au Royaume-Uni, à Hong Kong, en France, en Allemagne et aux États-Unis, dont le total s'élevait à 193,9 milliards de dollars fin 2019. L'objectif de 58% repose sur des hypothèses relatives aux marchés financiers et à d'autres données, notamment le scénario de « neutralité carbone » d'ici 2050 de l'AIE et ses hypothèses de croissance de l'activité sous-jacente. L'intensité des émissions carbone est mesurée en tCO₂e/million de dollars investis, les émissions étant rapportées à la valeur de chaque entreprise, liquidités incluses. Les émissions de scope 1 proviennent de sources détenues ou contrôlées par les entreprises en portefeuille ; les émissions de scope 2 proviennent de l'utilisation de l'énergie achetée par ces entreprises. Notre objectif intermédiaire ne couvre pas les émissions du scope 3, qui sont toutes les autres émissions indirectes provenant des chaînes de valeur des entreprises en portefeuille.

Droits de l'Homme, problématiques sociales (inclusion et diversité)

Nous nous engageons à respecter les droits humains et soutenons les principes et cadres de référence internationaux, dont la Déclaration universelle des droits de l'Homme des Nations unies, les normes de travail de l'Organisation mondiale du travail et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme.

En vertu de ces principes et de ces normes, les entreprises dans lesquelles nous investissons doivent :



Nous échangeons sur ces sujets avec les émetteurs d'actions et d'obligations d'entreprises figurant sur notre Liste prioritaire en matière d'engagement actionnarial, qui est déterminé conformément à notre Plan mondial d'engagement actionnarial ¹. Ce Plan décrit également notre approche pour mener à bien cette mission.

1. Pour en savoir plus sur les notre Plan mondial d'engagement actionnarial, veuillez consulter la page « [Engagement actionnarial](#) » sur notre site Internet public.

Pour les portefeuilles de gestion active d'actions, d'obligations et monétaires, les critères ESG font partie de nos processus d'analyse fondamentale. Nous utilisons une plateforme de recherche ESG interne qui combine de multiples données ESG et évaluations provenant de fournisseurs de données tiers indépendants. Cette plateforme est l'un des catalyseurs de nos décisions d'investissement pour la gestion active. Elle détermine l'importance des problématiques ESG sur une base absolue, notamment au travers du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies, et sur une base relative, avec une pondération de divers facteurs selon les secteurs. Lorsque des risques ESG importants ou une violation potentielle d'un ou de plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies sont identifiés dans le cadre de l'analyse d'un investissement susceptible d'être intégré dans une stratégie active fondamentale, le gérant de portefeuille/analyste concerné procède à une due diligence renforcée (EDD) et l'approbation du comité d'investissement est requise avant toute décision d'investissement finale^{1, 2}.

L'engagement actionnarial

L'actionnariat actif est une composante clé de notre approche en matière d'investissement responsable et de la façon dont nous créons de la valeur pour le compte de nos clients. Notre mission dans le cadre des portefeuilles d'actions et d'obligations - y compris passifs - vise à protéger et à améliorer les investissements de nos clients en instaurant un dialogue avec les émetteurs et en exprimant nos votes. Ce dialogue nous permet de mieux comprendre et d'évaluer les risques et les opportunités ESG de chaque entreprise et de promouvoir de meilleures pratiques. Notre approche en matière de dialogue et de vote est décrite dans notre Plan mondial d'engagement actionnarial, nos Lignes directrices de vote et notre Politique d'engagement³. Nous visons à exercer nos droits de vote sur toutes les actions détenues dans nos portefeuilles et pour lesquelles nos clients nous ont délégué leur vote, sous réserve de contraintes spécifiques dans certains marchés. Nos initiatives en matière d'engagement suivent un ordre de priorité en fonction de plusieurs facteurs, comme la taille de la position détenue, l'importance de la problématique, etc.

Codes d'engagement actionnarial (*Stewardship*)

Nous sommes signataires de divers codes d'engagement actionnarial à l'échelle mondiale, notamment le *Stewardship Code* du Royaume-Uni, les *Principles of Responsible Ownership* de Hong Kong et les *Stewardship Principles for Institutional Investors* de Taïwan. De plus amples informations sur la mise en œuvre de ces codes sont disponibles auprès de HSBC Asset Management.



1. Nous utilisons les informations collectées auprès de fournisseurs de données extérieurs pour surveiller l'exposition des émetteurs à certaines activités et/ou les violations des normes en vigueur. Nous évaluons les fournisseurs en fonction de l'exactitude de leurs données et de la qualité de leur opinion, mais nous ne pouvons pas garantir l'exactitude ou l'à-propos de leurs données. Nous pouvons ne pas tenir compte de leurs données ou de leurs notations lorsque notre propre due diligence suggère qu'elles peuvent être inexactes, incomplètes ou disproportionnées.

2. Les actifs ou les stratégies à gestion passive, à gestion active systématique, les actifs alternatifs et les solutions d'investissement externes peuvent ne pas appliquer les exclusions du Pacte mondial des Nations unies.

3. Pour en savoir plus sur notre Plan mondial d'engagement actionnarial, nos Lignes directrices de vote et notre Politique relative au dialogue avec les émetteurs, veuillez consulter la page « [Engagement actionnarial](#) » sur notre site Internet public.

La gestion des conflits

HSBC Asset Management est opérationnellement indépendante des autres sociétés du groupe HSBC. Nous identifions et gérons en toute transparence, équité et cohérence les conflits d'intérêts susceptibles de survenir en interne, avec des clients ou des sociétés du Groupe dans les activités en lien avec l'investissement responsable. Notre premier devoir consiste à agir dans l'intérêt de nos clients.

Rémunération

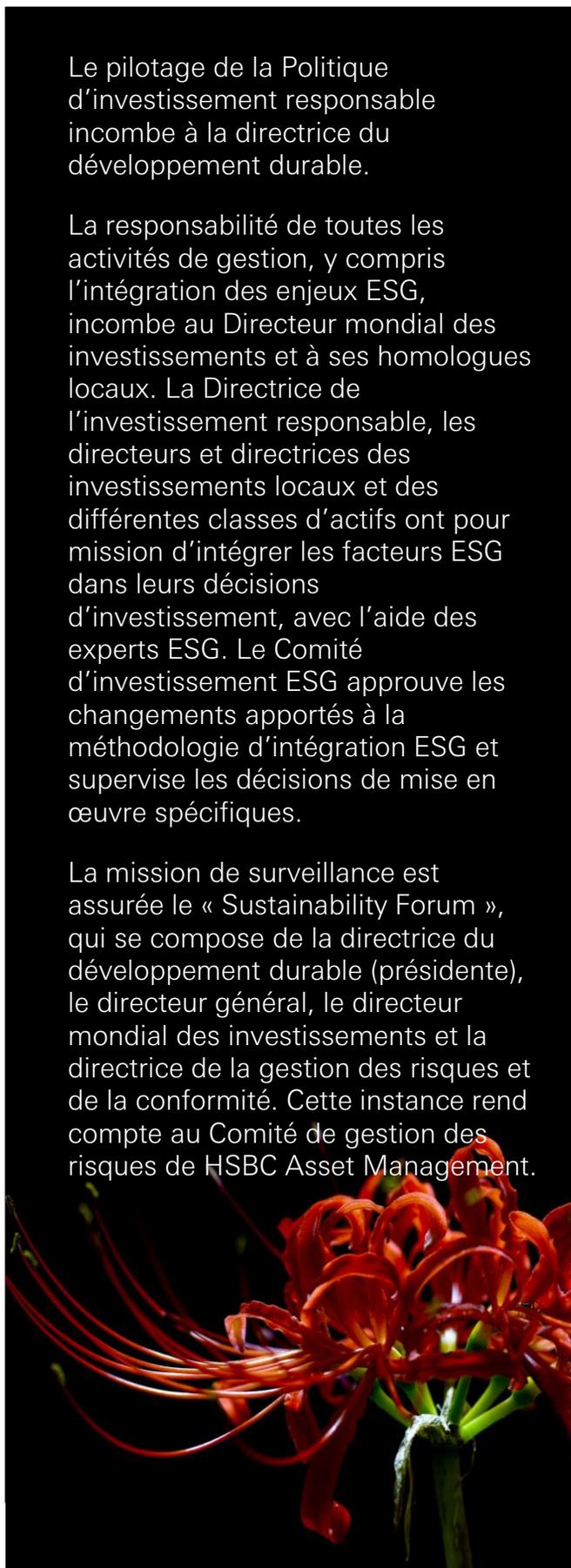
Notre stratégie en matière de rémunération est conçue pour rétribuer de manière compétitive la réalisation de performances à long terme et attirer et motiver nos collaborateurs, indépendamment de leur genre, origine ethnique, âge, handicap ou tout autre facteur sans lien avec la performance ou l'expérience.

Les facteurs ESG étant pris en compte dans les processus d'investissement, tel que décrit dans la présente politique, l'évaluation des gérants de portefeuille et des directeurs d'investissement tient compte de la mesure dans laquelle ils ont géré leurs portefeuilles conformément à ces processus d'investissement et aux exigences légales locales.

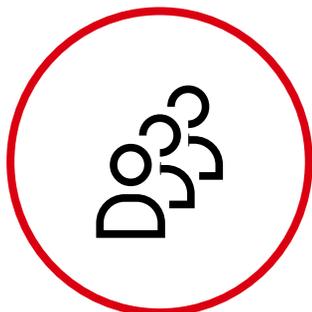
Le pilotage de la Politique d'investissement responsable incombe à la directrice du développement durable.

La responsabilité de toutes les activités de gestion, y compris l'intégration des enjeux ESG, incombe au Directeur mondial des investissements et à ses homologues locaux. La Directrice de l'investissement responsable, les directeurs et directrices des investissements locaux et des différentes classes d'actifs ont pour mission d'intégrer les facteurs ESG dans leurs décisions d'investissement, avec l'aide des experts ESG. Le Comité d'investissement ESG approuve les changements apportés à la méthodologie d'intégration ESG et supervise les décisions de mise en œuvre spécifiques.

La mission de surveillance est assurée le « Sustainability Forum », qui se compose de la directrice du développement durable (présidente), le directeur général, le directeur mondial des investissements et la directrice de la gestion des risques et de la conformité. Cette instance rend compte au Comité de gestion des risques de HSBC Asset Management.



Les activités suivantes vont au-delà des classes d'actifs individuelles et sont généralement entreprises de manière centralisée, bien que les bureaux locaux puissent occasionnellement participer à des initiatives ou des associations locales.



Nous pensons qu'il est dans l'intérêt de nos clients que nous jouions un rôle actif et constructif dans le soutien au développement d'un système financier efficace et plus durable. Cela implique d'instaurer un dialogue direct avec les régulateurs et les dirigeants politiques, par exemple en répondant à des consultations ou en participant en personne à des réunions bilatérales ou à des tables rondes, ainsi indirectement par le biais d'organismes professionnels. Nous sommes membres actifs de plusieurs organismes, initiatives et réseaux professionnels qui plaident en faveur du développement de politiques publiques progressistes et des mesures concrètes en matière d'investissement durable.



Nous travaillons en étroite collaboration avec nos collègues des Affaires publiques du Groupe HSBC afin de répondre directement aux consultations et aux documents de travail qui contribuent à la mise en place d'un système financier plus pérenne.



Nous avons conscience de l'intérêt des investissements de nos clients pour soutenir la transition vers une économie faible en carbone, améliorer les normes de marché et la transparence sur les enjeux ESG et de mobiliser suffisamment de capitaux pour atteindre les ODD et ceux de l'Accord de Paris sur le climat. Par conséquent, nous nous engageons à nouer des partenariats et à collaborer avec les instances gouvernementales, les régulateurs, les organismes professionnels et les organisations de la société civile afin de promouvoir des résultats plus durables dans l'intérêt de nos clients. La liste des partenariats et initiatives de collaboration en cours est disponible sur demande auprès de HSBC Asset Management.

Nous sommes convaincus que la transparence et la communication font partie intégrante d'une bonne gouvernance. Nous attendons des entreprises dans lesquelles nous investissons qu'elles appliquent ces principes afin de pouvoir prendre des décisions d'investissement mieux avisées. Nous pensons que ces principes sont tout aussi importants dans nos relations avec nos clients (y compris les informations précontractuelles obligatoires) et les parties prenantes concernées. Ces derniers prévoient notamment :

- ◆ la mise à disposition de nos politiques d'investissement responsable sur nos sites Internet (comme le recommande les PRI des Nations unies et comme l'exigent certains régulateurs locaux)
- ◆ leur réexamen régulier, au moins une fois par an, et
- ◆ la publication d'informations complémentaires conformément aux exigences réglementaires locales et la communication de nos engagements volontaires comme indiqué ci-dessous

Initiatives volontaires en matière de communication¹

- ◆ Rapports de transparence et d'évaluation des PRI
- ◆ Communication conforme au Groupe de travail sur l'information financière liée au climat (TCFD)
- ◆ Instructions de vote

1. Les informations publiées peuvent se faire au niveau mondial ou local, avec la participation ou non de différentes entités locales.

Les dix Principes du Pacte mondial des Nations unies

Droits de l'Homme

Principe 1 : les entreprises doivent promouvoir et respecter la protection des droits humains, qui est un principe reconnu à l'échelle mondiale ; et

Principe 2 : s'assurer qu'elles ne contribuent pas aux abus à cette règle.

Main d'œuvre

Principe 3 : les entreprises doivent défendre la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit aux négociations collectives ;

Principe 4 : en interdisant toute forme de travail forcé et obligatoire ;

Principe 5 : en abolissant définitivement le travail des enfants ; et

Principe 6 : en éliminant toute forme de discrimination en matière d'emploi et de métier.

Environnement

Principe 7 : les entreprises doivent adopter une approche prudente vis-à-vis des défis environnementaux ;

Principe 8 : en menant des initiatives allant dans le sens d'une plus grande responsabilité environnementale ; et

Principe 9 : en encourageant le développement et la diffusion de technologies favorables à l'environnement.

Lutte contre la corruption

Principe 10 : les entreprises devraient lutter contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion et les pots de vin.

Informations importantes

Aujourd'hui, nous finançons un certain nombre d'industries qui contribuent aux émissions de gaz à effet de serre. Nous avons une stratégie pour réduire nos propres émissions et développer des solutions pour aider nos clients à investir de manière durable. Pour plus d'informations, visitez notre site :
<https://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/professional-investors/about-us/road-to-net-zero>

HSBC Asset Management est la marque commerciale de l'activité de gestion d'actifs du Groupe HSBC, qui comprend les activités d'investissement fournies par nos entités locales réglementées.

HSBC Global Asset Management (France) - 421 345 489 RCS Nanterre. S.A au capital de 8.050.320 euros.

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP99026)

Adresse postale : 38 avenue Kléber 75116 PARIS

Siège social : Immeuble Coeur Défense | 110, esplanade du Général de Gaulle - La Défense 4 - 92400 Courbevoie - France

www.assetmanagement.hsbc.fr

Document non contractuel, mis à jour en janvier 2025

Copyright : Tous droits réservés © HSBC Global Asset Management (France), 2025.

AMFR_2025_INSTIT_BR_0081. Expires: 31/01/2026

